

A.S.A BEAUVALLON BARTOLE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS
EN DATE DU 16 AOUT 2024 – 09 heures 30.
AU DOMICILE DE M GABRIEL
3 CORNICHE DE BARTOLE

Etaient présents :

Pour le bureau de l'ASA :

**MM. ANDREY, BERNARD, GABRIEL, GALLANT, HELSMOORTEL, LEMARQUIS
et WALON.**

Pour l'administrateur :

M. DI LUCA Stéphane.

Les autres membres du Conseil s'étant excusés pour leurs absences.

M. GALLANT ouvre la séance à 09 heures 40.

Au cours de cette réunion les points suivants ont été évoqués :

1 – Assemblée générale du 16 Août 2024.

- **Préparation de l'assemblée.**
- **Rapport moral.**
- **Points divers.**

M GALLANT remercie les membres pour leur présence.

Il détaille les différents points qui seront développés lors de l'assemblée générale de l'après midi :

- **Assainissement.**

M GALLANT rappelle l'historique et l'impossibilité pour Me BAROU, Notaire, de poursuivre les régularisations des servitudes de passages pour les réseaux secondaires tant que la Mairie n'aura pas intégré le réseau primaire dans le réseau communal conformément aux termes de convention signée.

Il informe toutefois qu'à l'initiative du Maire, une réunion à ce sujet a été fixée au 20 Août 2024 à 14 h 30.

Nota : lors de cette réunion les représentants de la SAUR ont souhaité de nouveaux passages de caméras pour la vérification de 13 tronçons sur 280 mètres de canalisations (15 kilomètres réalisés), ainsi que la vérification d'une venue d'eau claire dans le PR (poste de relevage du chemin du Gué). L'ASA (M DELEVAL) va donner suite le plus rapidement possible.



- **Dossier Fibre optique.**

Rappel que 95 % des villas sont raccordables. Et que les travaux sur les points bloquants dans le secteur de la Haute Suane ont été réalisés.

Lors de l'assemblée certains colotis pourront donner des informations sur des problèmes pouvant subsister dans le Domaine en sachant que l'ASA n'est pas responsable du déploiement de la fibre mais qu'elle a toutefois accepté de payer des travaux de génie civil afin de permettre le raccordement de l'ensemble des colotis.

- **Dossier défense incendie.**

M GALLANT rappelle de la quasi-totalité du Domaine est désormais conforme avec la défense incendie sauf les deux secteurs suivants :

- a) Secteur Corniche de la Suane-Lotissement Les Collines pour lequel des travaux de dilatation sont à programmer par la communauté des communes.
- b) Certains lots du Lotissement « Corniche de Bartole » pour lesquels aucune solution n'a été trouvée.

S'agissant des cuves de 120 M3 situées sous la placette en haut de la Haute Suane M DI LUCA a enfin réussi à les faire accepter par les pompiers et inclure dans le système RECROMA du SDIS.

Il a été tout de même été entendu par la Gendarmerie de Grimaud à ce sujet, car comme ces cuves n'étaient pas répertoriées (malgré les demandes) cette dernière accusait l'ASA ne « mise en danger de la vie d'autrui ».

Peu après des pompiers (2 camions, 3 fourgonnettes) sont enfin venu sur le site pour contrôler le bon fonctionnement du poteau de tirage (qui fonctionne) et ont demandé par la suite la pose de différents panneaux de signalisations qui ont été posés.

Lors de cette visite des pompiers MM ANDREY CLAUSTRE et DI LUCA étaient présents.

- **Dossier aménagement paysager de l'allée des palmiers.**

M GALLANT rappelle la décision prise de demander à Mme JOLLY de réaliser un nouvel appel d'offres uniquement sur la zone 2 avec suppression de la fontaine et de l'espace central.

Mme JOLLY a répondu que les documents seraient adressés à la fin du mois d'août 2024.

S'agissant de l'éclairage de chaque palmier M ANDREY a obtenu un devis de la Société BIANCO qui s'élève à 5523.73 euros TTC, devis qui est accepté par les membres du Conseil.



- **Règlement intérieur.**

Le règlement est rappelé, il sera peut-être amendé par les colotis lors de l'assemblée générale.

- **Gardiennage.**

Rappel que pour le moment aucune solution n'a été trouvée pour l'emplacement sur lequel le poste de gardiennage pourrait être réalisé.

- **Réfection des routes et caniveaux.**

M GALLANT rappelle le projet, les colotis devront voter lors de l'assemblée générale.

- **Finances et trésorerie.**

M WALON commente le rapport financier qui sera détaillé lors de l'assemblée générale.

- **DIVERS.**

M ANDREY évoque les problèmes des pins parasols qui sont attaqués par les cochenilles tortues.

Il a reçu une réponse détaillée de la Mairie à ce sujet qu'il communiquera lors de l'assemblée. Les informations utiles seront mises sur le site de l'ASA (www.asabb.fr).

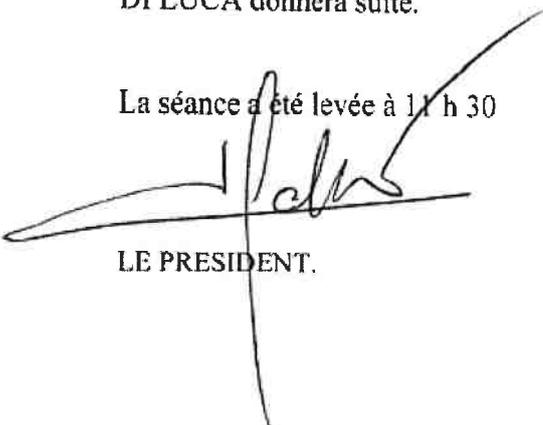
Il rappelle que l'ASA possède 3 trois pins qui ont été traités.

Par ailleurs il a été demandé à M CLAUSTRE d'acheter des coccinelles à virgules qui se nourrissent des larves de cochenilles.

M WALON rappelle que la Reine Astrid doit toujours se raccorder au réseau d'assainissement de l'ASA et qu'elle versera à ce moment là une somme d'environ 170.000 euros.

M STOCK qui possède une villa au bout du chemin du gué a posé une grille en travers du ruisseau de Bartole ce qui pourrait créer une retenue d'eau puis une inondation de sa villa. M DI LUCA donnera suite.

La séance a été levée à 11 h 30


LE PRESIDENT.


L'ADMINISTRATEUR.